



Demande de pré-certification Nature & Économie

«Nous désirons faire certifier notre projet de construction, car sa réalisation prévoit une part importante de surfaces proches du naturel»

Déclaration volontaire

Nous confirmons que toutes les indications données dans cette demande de pré-certification sont conformes et nous nous engageons de notre plein gré à respecter tous les critères du label de qualité de la Fondation Nature & Économie.

Requérant / propriétaire

Dénomination du site

Adresse du site

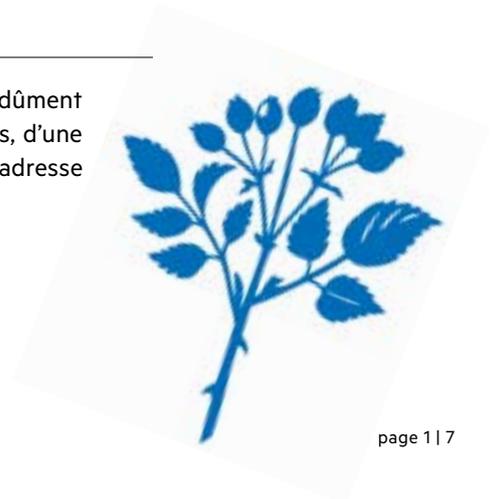
Date

Signature

Tampon de l'entreprise

Veuillez renvoyer le présent formulaire de demande de pré-certification dûment complété, accompagné d'un plan d'ensemble des aménagements extérieurs, d'une liste des plantes et si possible, d'une visualisation ou description du projet à l'adresse suivante :

Fondation Nature & Économie, Avenue des Alpes 25, 1820 Montreux



Informations générales

Requérant / propriétaire

Entreprise

Rue et n° / case postale

NPA / lieu

Canton

Personne de contact

Titre ou fonction (personne de contact)

Numéro de téléphone (personne de contact)

Adresse courriel (personne de contact)

Adresse de facturation

Responsable de la planification

Entreprise

Rue et n° / case postale

NPA / lieu

Canton

Personne de contact

Titre ou fonction (personne de contact)

Numéro de téléphone (personne de contact)

Adresse courriel (personne de contact)

Données sur le site

Type de site

site d'activité site d'habitation école

Nombre de collaborateurs / appartements / élèves

Indications sur le projet

Données clés du projet de construction: périodes / délais planification, mise à l'enquête, exécution, achèvement aménagements extérieurs

Une certification définitive est-elle désirée après la réalisation?

Oui Non

Pour plus d'informations, veuillez consulter les pages suivantes ou contacter info@natureeteconomie.ch / Tél. 021 963 64 48.



Liste de vérification et suggestions

La liste suivante donne des exemples de types de surfaces et d'éléments pouvant être pris en compte dans les superficies proches du naturel.

Toutes les surfaces considérées comme étant proches du naturel doivent être aménagées avec des végétaux indigènes et adaptées au site; les plantes exotiques invasives (néophytes invasives) ne sont pas tolérées.

Flore	
Prairies fleuries extensives, prairies maigres	m ²
Massifs de vivaces ou de plantes couvre-sol	m ²
Surfaces rudérales	m ²
Zones humides et cours d'eau	
Mares, étangs, ruisseaux à ciel ouvert	m ²
Fossés d'infiltration, bassins de rétention proches du naturel	m ²
Zones humides et marais	m ²
Revêtements perméables	
Surfaces de circulation perméables (routes, chemins, places de stationnement)	m ²
Végétalisation du bâti	
Toitures végétalisées proches du naturel et riche en structures	m ²
Façades végétalisées	m ²
Végétalisation proche du naturel des terrasses et des balcons	m ²
Arborisation	
Arbres isolés d'essence indigène, vergers haute tige, arbres d'alignement	m ²
Surfaces forestières proches du naturel	m ²
Bosquets et massifs d'arbustes indigènes	m ²
Surfaces de loisirs	
Places de jeux avec des jeux en matériaux naturels	m ²
Gazons fleuris résistants au piétinement avec mélange de semences indigènes et d'origine régionale	m ²
Conservation des structures semi-naturelles existantes (arbres, haies, cours d'eau, etc.)	m ²
Murs en pierres sèches	ml
Haies vives	ml
Tas de bois	nb
Tas de pierres de branches ou de feuilles	nb
Hôtels à insectes (abeilles, guêpes sauvages, ...)	nb
Nichoirs et abris (oiseaux, chauves-souris, loirs, ...)	nb
Surfaces proches du naturel sur l'entier de la parcelle	
Surface totale du site (totalité de la (des) parcelle(s): bâtiments et surfaces extérieures)	m ²
Surfaces des bâtiments	m ²
Part des surfaces proches du naturel en % des surfaces extérieures (Surface du site – surface des bâtiments = surfaces extérieures = 100%)	%



Pré-certification Nature & Économie

Principe

Notre espace urbain pourrait être plus naturel, plus fleuri, plus coloré et plus vivant. Des aménagements proches du naturel ne favorisent pas seulement la richesse spécifique et la biodiversité, mais assurent en même temps une grande qualité des espaces extérieurs de séjour. Quelques mesures simples à mettre en place suffisent à augmenter sensiblement la qualité de vie. Le potentiel de surfaces pouvant être aménagées naturellement est énorme. Avec votre collaboration et celle de nombreux autres partenaires, la Fondation Nature & Économie s'applique à valoriser ce potentiel, en s'appuyant sur la « Stratégie Biodiversité Suisse » du Conseil fédéral.

La « pré-certification Nature & Économie » est une reconnaissance pour des aménagements extérieurs qui laissent davantage d'espace à la nature en zone urbaine. Elle peut être demandée pour des zones d'habitation (plus de 15 unités d'habitation) ainsi que pour des sites d'activité ou des écoles. Après la réalisation du projet pré-certifié, la certification définitive du site peut être demandée. Vous trouverez de plus amples informations sur la certification définitive dans le formulaire de demande correspondant (www.naturundwirtschaft.ch/fr/formulaires-de-demande-de-certification).

Pour obtenir la « pré-certification Nature & Économie », certaines exigences doivent être remplies. Ces critères ont été élaborés par les responsables de la Fondation, en collaboration avec des administrations en charge de l'aménagement du territoire et des professionnels de la protection de la nature, de l'urbanisme et de l'architecture du paysage.

La Fondation Nature & Économie est la seule institution qui décerne un label pour des aménagements extérieurs proches du naturel au plan suisse. La « pré-certification Nature & Économie » donne une plus-value au projet, aussi bien par rapport aux autorités que pour attirer de futurs utilisateurs. En outre, un aménagement proche du naturel planifié avec soin permet d'éviter certains coûts lors de la construction et, à long terme, lors de l'entretien. Une telle planification peut également diminuer les risques d'opposition ou de charges supplémentaires lors de la mise à l'enquête.

Les exigences minimales pour l'obtention du « pré-certificat Nature & Économie » se trouvent dans les pages suivantes. Le critère principal est

Au moins 30% des surfaces extérieures sont aménagées de manière proche du naturel.

Démarche

À la réception du formulaire de demande de pré-certification, la Fondation Nature & Économie met à disposition un auditeur accrédité. Celui-ci examine les documents décrivant les aménagements extérieurs prévus et discute avec le requérant des éventuelles améliorations à apporter. Se basant sur le dossier de demande de pré-certification et sur les recommandations de l'auditeur, le Conseil de Fondation statue sur la remise de la « pré-certification Nature & Économie ».

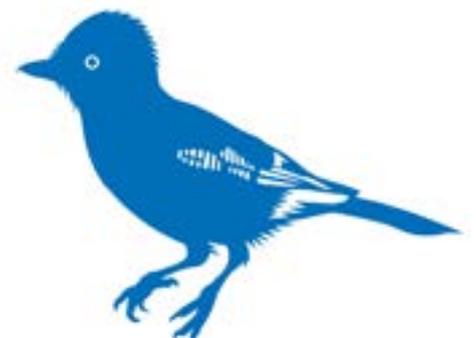
Objet du contrat et prestation

L'accord entre le demandeur et la Fondation Nature & Économie couvre les prestations suivantes :

- Prise de connaissance du projet par l'auditeur.
- Discussion et évaluation communes de la planification.
- Identification d'éventuelles faiblesses et propositions de modifications.
- Rédaction d'un rapport d'évaluation.
- En cas d'évaluation positive : remise de la « pré-certification Nature & Économie ».
- Certificat papier et PDF à usage électronique.
- Les prestations de la part de la Fondation Nature & Économie sont de l'ordre de 15 heures de travail.
- Droit d'utilisation du certificat et du logo de la fondation à des fins publicitaires jusqu'à la réalisation des aménagements extérieurs projetés. (L'utilisation ultérieure n'est garantie qu'en cas de demande du certificat définitif).

Coût de la pré-certification

Le coût du « pré-certificat Nature & Économie » correspond au forfait de certification pour le certificat définitif (cf. p. 7), mais se monte au minimum à 3000 francs hors TVA (si le forfait de certification pour le certificat définitif est inférieur à 3000 francs).



Critères

Les critères ont été élaborés par les responsables de la Fondation, en collaboration avec des administrations en charge de l'aménagement du territoire et des professionnels de la protection de la nature, de l'urbanisme et de l'architecture du paysage. Ils s'articulent de façon à harmoniser, dans un contexte économique, à la fois exigences esthétiques, contraintes d'usage et d'entretien, protection et développement de la nature.

Recommandations pour l'entretien du site

L'aménagement et l'entretien d'un site proche du naturel implique de disposer de connaissances professionnelles spécifiques. Nous recommandons de confier l'exécution et le suivi des travaux à une entreprise disposant d'une expérience confirmée dans le domaine des jardins naturels.

Exigences minimales

- 1** Au moins 30% des surfaces extérieures sont proches du naturel et riches en structures. (Les surfaces de sport des écoles notamment sont considérées comme des surfaces d'exploitation et ne sont pas comptabilisées dans les surfaces extérieures.)
Peuvent être comptabilisées en tant que surfaces proches du naturel :
 - les plans ou cours d'eau aménagés de manière naturelle, les zones humides ou mares temporaires;
 - les surfaces forestières, les bosquets et arbres indigènes, et les vergers haute-tige;
 - les haies mixtes (espèces variées) indigènes;
 - les mégaphorbiaies, les ourlets herbeux;
 - les prairies fleuries, maigres ou humides et les pelouses fleuries riches en espèces;
 - les surfaces rudérales et pionnières, les friches, les surfaces minérales peu enherbées comme les places de graviers, de marne, etc.;
 - les murs en pierres sèches, les murgiers, les tas de branches ou de bois mort, les nichoirs;
 - les façades végétalisées;
 - les toitures avec une végétalisation indigène extensive ou intensive, riches en structures (pour les sites d'habitation: peut représenter au maximum un quart des 30% de surfaces naturelles; d'avantage n'est pas pris en compte), voir fiche technique toitures végétalisées;
 - les surfaces de circulation (routes, chemins, places) perméables, sans évacuation des eaux par canalisation.
- 2** Les surfaces naturelles sont plantées (semées) de manière aussi diversifiée que possible avec des espèces indigènes adaptées à la station (cf. Flora Helvetica).
- 3** L'utilisation de biocides et d'engrais est interdite sur les surfaces comptabilisées en tant que surface naturelle. Les herbicides sont interdits sur l'ensemble du site.
- 4** Les prairies fleuries naturelles sont fauchées au maximum deux fois par année.
- 5** Les surfaces de circulation sont recouvertes d'un revêtement perméable d'origine régionale.
- 6** Pour tous les matériaux (plantes, bois, pierres, etc.), il convient de privilégier une origine régionale (courtes distances de transport).
- 7** L'eau des toits et l'eau de pluie sont autant que possible infiltrées dans les sols, pour autant qu'elles ne soient pas polluées et que le sous-sol s'y prête.
- 8** L'entretien approprié des surfaces naturelles est garanti.
- 9** Pour les sites d'habitations, un maximum de 30% des surfaces extérieures peuvent être recouvertes d'un revêtement imperméable (accès, stationnement, etc.).
- 10** Pour les sites d'habitations et les écoles (primaires et secondaires), les places de jeux sont aménagées de manière naturelle, c'est-à-dire
 - La mise en place d'équipements de jeu préfabriqués est limitée et ceux-ci sont, autant que possible, faits de matériaux naturels;
 - L'utilisation de bois indigène non traité est conseillée;
 - Matériaux de jeux = matériaux naturels (sable, pierres, eau, branches de saule, terre, copeaux etc.);
 - Les aménagements doivent offrir aux enfants un espace pour développer leur créativité;
 - Les aires de jeux sont suffisamment ombragées;
 - Les recommandations techniques du bpa (bureau de prévention des accidents) doivent dans tous les cas être suivies.





Conditions et recommandations pour l'ensemble de la parcelle

- Nouvelles plantations : privilégier l'utilisation d'espèces végétales indigènes et adaptées à la station.
- Biocides et engrais : renoncer de manière générale aux produits phytosanitaires. Là où une application ne peut être évitée, utiliser de préférence des produits biologiques ménageant la faune auxiliaire.
- Des mélanges de graines régionales et indigènes sont utilisés pour les pelouses (fleuries) résistantes au piétinement.
- Préférer des matériaux naturels d'origine régionale pour l'aménagement des places et des chemins ou en tant que substrat pour les toitures végétalisées ; et des mélanges de graines indigènes et régionaux pour les espaces verts.
- Pour tous les matériaux (plantes, bois, pierres, etc.), il convient de privilégier une origine régionale (courtes distances de transport).
- Néophytes invasives (plantes exotiques envahissantes): ne pas planter des espèces de la «liste des espèces envahissantes et potentiellement envahissantes» (buddleia, laurier-cerise, solidage, sumac, etc.), disponible sur « www.infoflora.ch ».
- Partout où cela est possible, des habitats pour les animaux sauvages sont activement créés.
- Des nichoirs et abris pour différentes espèces animales facilitent leur installation. Dans la mesure du possible, ils sont intégrés directement dans le bâtiment.
- Les barrières et les pièges pour les petits animaux sont évités.
- Les éclairages extérieurs sont conçus de manière à ne pas nuire à la nature.
- Les substrats contenant de la tourbe sont évités et remplacés par des alternatives.
- Réseaux écologiques : l'interconnexion des espaces proches de l'état naturel est renforcée.
- Des espaces de détente pour les utilisateurs/trices rendent l'espace extérieur attrayant et leur permettent de découvrir ces espaces proches de la nature.
- Chats (important pour les sites d'habitation) : en zone urbaine la diminution des populations de lézards, d'orvets, de différentes espèces de batraciens et d'oiseaux est due, en partie, à une importante densité de chats. Mettre en place des obstacles sur les troncs d'arbres et attacher des colliers à grelot aux chats permet de limiter le succès de leur chasse.
- Dans les écoles (primaires et secondaires), il est recommandé que les élèves participent à la conception de l'espace extérieur et à son entretien.

Coûts de la pré-certification et de la certification définitive

Après l'achèvement de la construction, y compris des aménagements extérieurs, le maître d'ouvrage peut faire la demande d'une certification définitive. Celle-ci comporte une visite du site et un rapport d'audit réalisés par un professionnel de la Fondation Nature & Économie. Sur la base de ce rapport d'audit, le Conseil de Fondation statue sur la certification définitive.

Les coûts pour la certification définitive (y c. l'envoi d'un certificat encadré, l'intégration dans la rubrique « Sites certifiés » sur la page internet de la Fondation, la rédaction et l'envoi d'un communiqué de presse) sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

La cotisation annuelle n'est due que l'année suivant la certification définitive. Elle couvre les frais de recertification (contrôle de qualité), qui a lieu tous les cinq ans. La « pré-certification Nature & Économie » **n'est pas** une condition pour la certification définitive.

site d'activité	pré-certification	certification définitive	Cotisation annuelle
1-10 collaborateurs	Fr. 3000.-	Fr. 1500.-	Fr. 300.-
11-50 collaborateurs	Fr. 3000.-	Fr. 2500.-	Fr. 500.-
51-100 collaborateurs	Fr. 3500.-	Fr. 3500.-	Fr. 700.-
101-300 collaborateurs	Fr. 4000.-	Fr. 4000.-	Fr. 800.-
plus de 300 collaborateurs	Fr. 5000.-	Fr. 5000.-	Fr. 900.-

site d'habitation	pré-certification	certification définitive	Cotisation annuelle
5-50 appartements	Fr. 3000.-	Fr. 3000.-	Fr. 500.-
51-200 appartements	Fr. 4000.-	Fr. 4000.-	Fr. 500.-
201-400 appartements	Fr. 5000.-	Fr. 5000.-	Fr. 700.-
401-600 appartements	Fr. 5500.-	Fr. 5500.-	Fr. 800.-
plus de 600 appartements	Fr. 6000.-	Fr. 6000.-	Fr. 1000.-

écoles primaires et secondaires	pré-certification	certification définitive	Cotisation annuelle
moins de 500 étudiants	Fr. 3000.-	Fr. 1500.-	Fr. 200.-
plus de 500 étudiants	Fr. 3000.-	Fr. 2500.-	Fr. 500.-

site d'extraction	pré-certification	certification définitive	Cotisation annuelle
tous	Fr. 3000.-	Fr. 3000.-	Fr. 500.-

Tous les coûts indiqués sont hors TVA

Partenaires

Office fédéral de l'environnement OFEV, Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB, Migros, Losinger Marazzi SA, Winkler & Richard AG, JardinSuisse

Partenaires de projets

Canton de Vaud, Industrielle Werke Basel IWB

